

## Règlement jeu concours / Selfies SERD 2018

### 1. ORGANISATEUR

Le Pôle Préservation de l'Environnement de la Communauté de Communes Cœur du Var, représenté par M. Jean- Luc LONGOUR, Président et Maire du Cagnet-des-Maures, Quartier Précoumin - Route de Toulon - 83340 Le Luc-en-Provence organise, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) un jeu concours sur le principe de la prise de selfies. Le jeu concours se déroulera du 9 au 22 novembre 2018 à 12h.

### 2. OBJECTIFS DU JEU CONCOURS

Ce jeu concours est organisé afin de promouvoir le geste de tri du verre sur le territoire de Cœur du Var.

### 3. PARTICIPANTS ET CONDITIONS D'ACCES

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne physique résidant sur le territoire de Cœur du Var. Les responsables légaux de mineurs souhaitant participer au jeu concours restent les seuls responsables de la participation et assument l'intégralité de l'envoi du selfie.

Les participants devront avoir un accès internet, une adresse mail, un compte Facebook, un smartphone et/ou un ordinateur.

Les personnes souhaitant participer mais ne possédant pas de compte Facebook, peuvent en créer un à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com>.

Un seul selfie est autorisé par personne. Un foyer, composé de plusieurs personnes, peut donc envoyer autant de selfies que de personnes différentes.

Le selfie devra obligatoirement être fait devant une colonne à verre du territoire de Cœur du Var. Cette colonne devra obligatoirement être identifiée lors de la validation de la participation au concours.

La photo devra impérativement mettre en scène l'administré appliquant le geste de tri du verre.

### 4. COMMUNICATION

Le concours est annoncé sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur du Var, [www.coeurduvar.com](http://www.coeurduvar.com), sur la page Facebook de Cœur du Var, sur la page Facebook [letriacoeur](https://www.facebook.com/letriacoeur) et sur le site [www.letriacoeur.fr](http://www.letriacoeur.fr).

Le concours, une fois annoncé, sera partagé aux abonnés Facebook de la collectivité.

L'annonce du concours sera communiquée aussi par un ambassadeur du tri de la collectivité lors d'actions en porte à porte.

## 5. MODALITES D'INSCRIPTIONS

Pour participer, l'administré devra se prendre en selfie, à l'aide de son smartphone, ou appareil photo, en train de déposer bouteille et/ou bocaux en verre dans une colonne verte du territoire de Cœur du Var.

Une carte interactive des points d'apports volontaires installés sur le territoire est consultable sur le site [www.letriacoeur.fr](http://www.letriacoeur.fr).

Le participant devra ensuite se connecter avec son smartphone ou son ordinateur, sur le compte Facebook de Cœur du var, envoyer sa photo via Messenger au format PNG ou JPEG.

Une fois la photo envoyée, le participant recevra ce présent règlement et validera sa participation au jeu concours en renvoyant le formulaire de participation ou seront mentionnés son nom, prénom, adresse postale, adresse mail, le lieu précis où a été pris le selfie.

Une fois ces informations reçues, le selfie sera mis en ligne sur le compte Facebook.

## 6. DESIGNATION DES GAGNANTS

Pendant toute la durée du concours, les internautes voteront pour leur selfie préféré, en ajoutant un « j'aime » notamment selon les critères suivants : **originalité, qualité de la photo, respect des consignes du concours**.

Aucune modification, à l'aide de logiciel ou autres, visant à modifier le rendu du selfie n'est autorisé.

Les administrés désigneront les 3 selfies gagnants (évalués au nombre de j'aime).

Les 3 meilleurs selfies d'administrés se verront attribuer :

1<sup>er</sup> prix : un kit poulailler\*

2<sup>e</sup> prix : un kit composteur\*

3<sup>e</sup> prix : un jeu sur le thème de l'écologie

La remise des prix aura lieu vendredi 23 novembre à 17h30 à la Communauté de Communes Cœur du Var.

*\*Pour les personnes en appartement, un bon d'achat de la valeur du lot chez un commerçant engagé sera proposé*

## 7. LIMITATION DE RESPONSABILITE ET PROTECTION DES DONNEES

Le participant s'engage à proposer une participation qui respecte les conditions d'utilisation de Facebook, disponibles à l'adresse suivante : <https://fr-fr.facebook.com/terms>.

La plateforme Facebook ne gère ni ne parraine le jeu concours. Les informations transmises par le participant sont transmises uniquement à la collectivité organisatrice.

Les données personnelles communiquées seront conservées uniquement pendant la durée du jeu concours et dans un délai maximum de 6 mois à l'issue de la remise des lots.

## **8. FRAIS DE PARTICIPATION**

Ce jeu concours est entièrement gratuit et aucun échange, troc ou autres commerces ne sont autorisés.

La seule vocation de ce jeu concours étant de promouvoir le tri des bouteilles et bocaux en verre sur le territoire.

## **9. VALIDATION DE VOTRE PARTICIPATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En participant à ce concours vous autorisez la Communauté de Communes Cœur du Var à exploiter, en partie ou en totalité, sur différents supports, et ce à des fins de communication, d'information et de sensibilisation au tri, les photos recueillies.

En cas de violation des règles contenues dans le présent règlement ou pour toutes autres raisons raisonnables, la collectivité organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation et d'interdire l'accès du participant à la page Facebook du concours.

## **10. LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est exclusivement régi par le droit français.